



Présentation

**PMPFCI
Alpilles**

Séminaire « Gérer le risque incendie de forêt en inter service »

[Atelier 3]

Cultiver la résilience : agriculture et prévention



Délégation à la
Protection de la Forêt
Méditerranéenne

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural





[Atelier 3] Témoignage

Intégrer les pratiques agricole, pastorale et forestière à la stratégie DFCI d'un territoire



Délégation à la
Protection de la Forêt
Méditerranéenne

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE





Plan de massif Alpilles

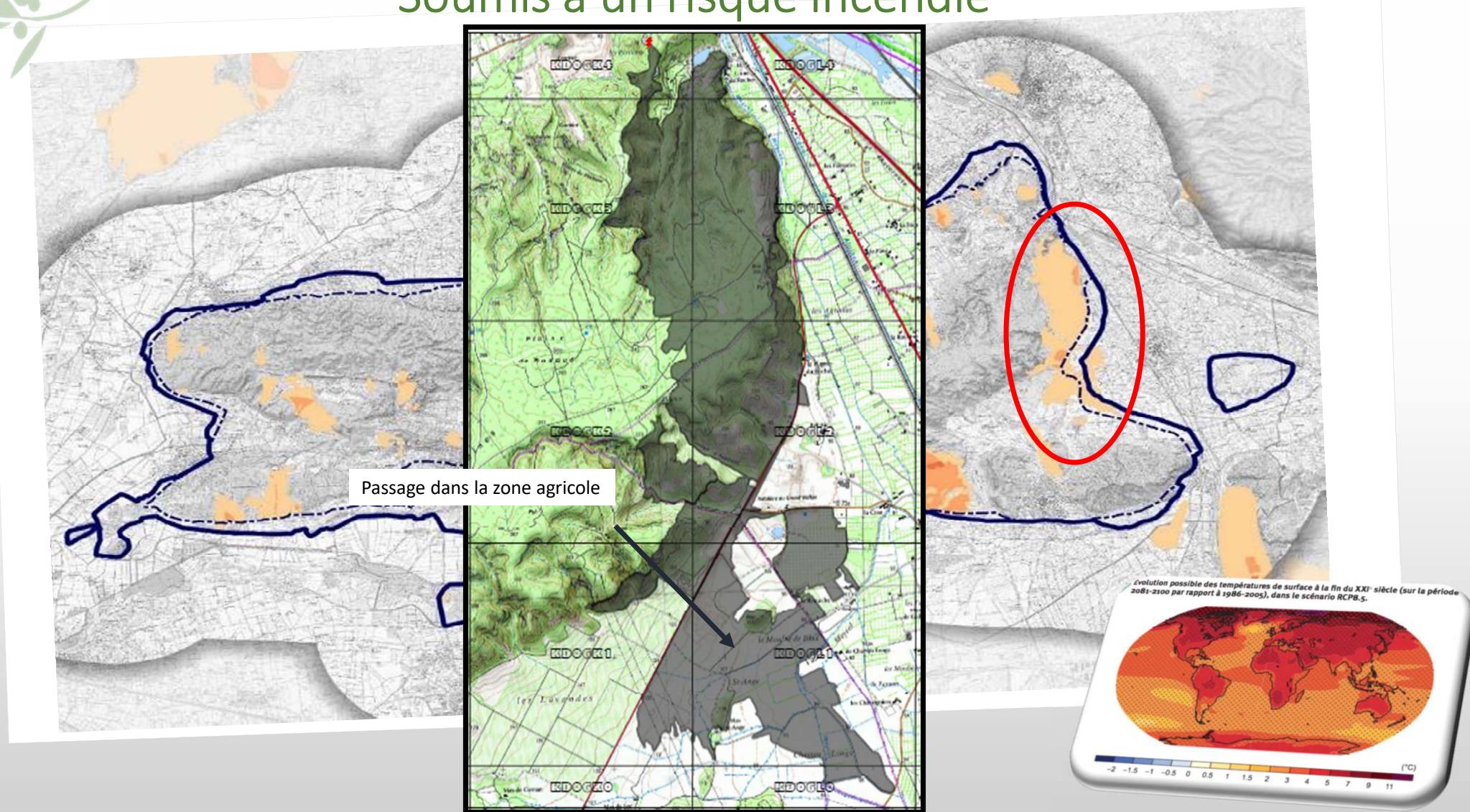
Véritable outil d'aménagement du territoire, le **Plans de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies des ALPILLES** a pour enjeu premier la protection du massif forestier contre les incendies tout en veillant à valoriser l'espace dans ses composantes écologiques, économiques, sociales et paysagères.

- Le PDM, actualisé en 2021-2022, est un document d'orientation et de programmation à moyen terme (10 ans).
- Il intègre les enjeux DFCI, **pastoraux, agricoles, sylvicoles**, la préservation des **paysages** et de la **biodiversité** et les **usages multiples** des espaces naturels.
- Il ne dispose pas d'un cadre juridique et institutionnel clairement défini.
- Il est dynamique et co-construit



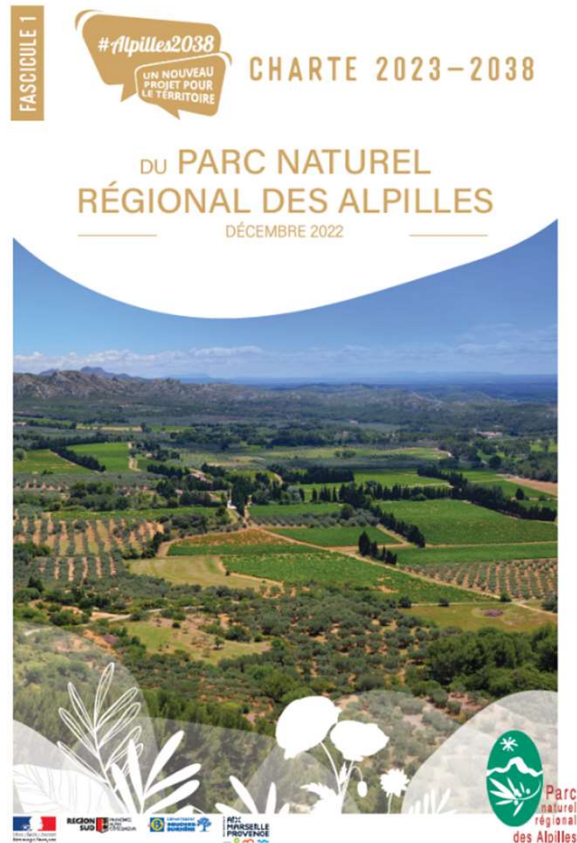


Soumis à un risque incendie





Une culture du risque



Particularités du Parc naturel régional des Alpilles :

- Une compétence territoriale sur l'ensemble du Parc, pour les actions de **Défense de la forêt Contre les Incendies** et la **Restauration des Terrains Incendiés**. Le Parc intervient pour le compte des Communes en fédérant tous les acteurs concernés

Animation, expertise, conseil



Maîtrise d'ouvrage PMPFCI



Une cohérence

Mesure 3.3.4 : Anticiper et accompagner la prise en compte des risques naturels

- Améliorer la **connaissance** des risques naturels
- Accompagner et améliorer la **prévention et la gestion des risques** en tenant compte des autres enjeux du territoire
- Réduire la **vulnérabilité** dans les zones soumises à un risque naturel
- Diffuser la **culture du risque**
- Accompagner le territoire pendant et après une **catastrophe naturelle**

Déclinaison
opérationnelle



Orientation 3.3 : Accompagner le territoire aux changements climatiques en faisant des Alpilles un territoire exemplaire

Mesure 3.3.4 : Anticiper et accompagner la prise en compte des risques naturels



CONTEXTE :

Le Comité régional de concertation sur les risques naturels majeurs, créé en 2018, et le Livre Blanc sur les risques naturels réalisé en 2018-2019 sont autant d'outils au service des territoires sur ces problématiques.

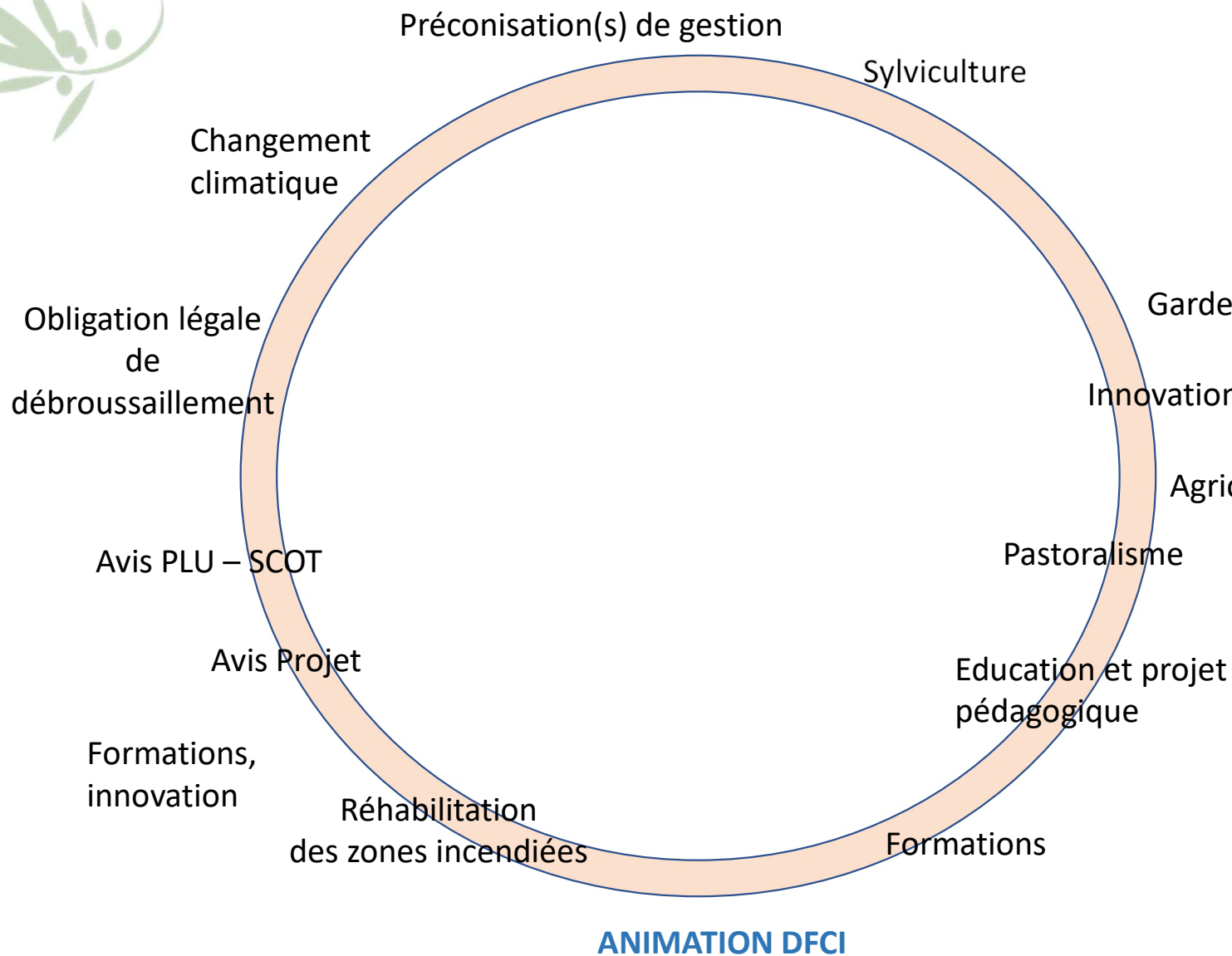
Territoire méditerranéen, les Alpilles doivent faire face à de nombreux risques naturels comme les incendies, les inondations, la sécheresse ou le risque sismique.

Ceux en lien direct avec le changement climatique vont en s'accroissant et d'autres, comme les maladies

et parasites, se développent et nécessitent une vigilance supplémentaire.

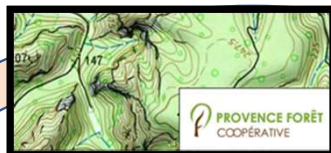
Ces risques, même ponctuels et mineurs, peuvent entraîner des conséquences lourdes, matérielles et humaines.

La connaissance et la gestion de ces risques concernent de nombreux acteurs et doit s'appréhender à toutes les échelles (locale, territoriale, départementale...). Par ailleurs, les risques ne se limitent pas à un milieu particulier, il existe une continuité de ces risques entre les espaces forestiers, agricoles et urbains.





Préconisation(s) de gestion



Sylviculture



Mesure 1.3.1 : Promouvoir une stratégie forestière durable, multifonctionnelle et partagée

Garde régional forestière



Innovation

INRAE

Agricole



Pastoralisme



Education et projet pédagogique

Formations



Réhabilitation
des zones incendiées

ANIMATION DFCI

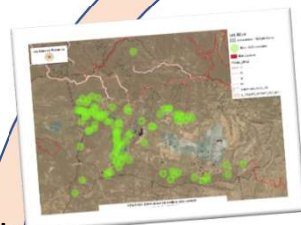
Formations,
innovation

Avis Projet

Avis PLU – SCOT

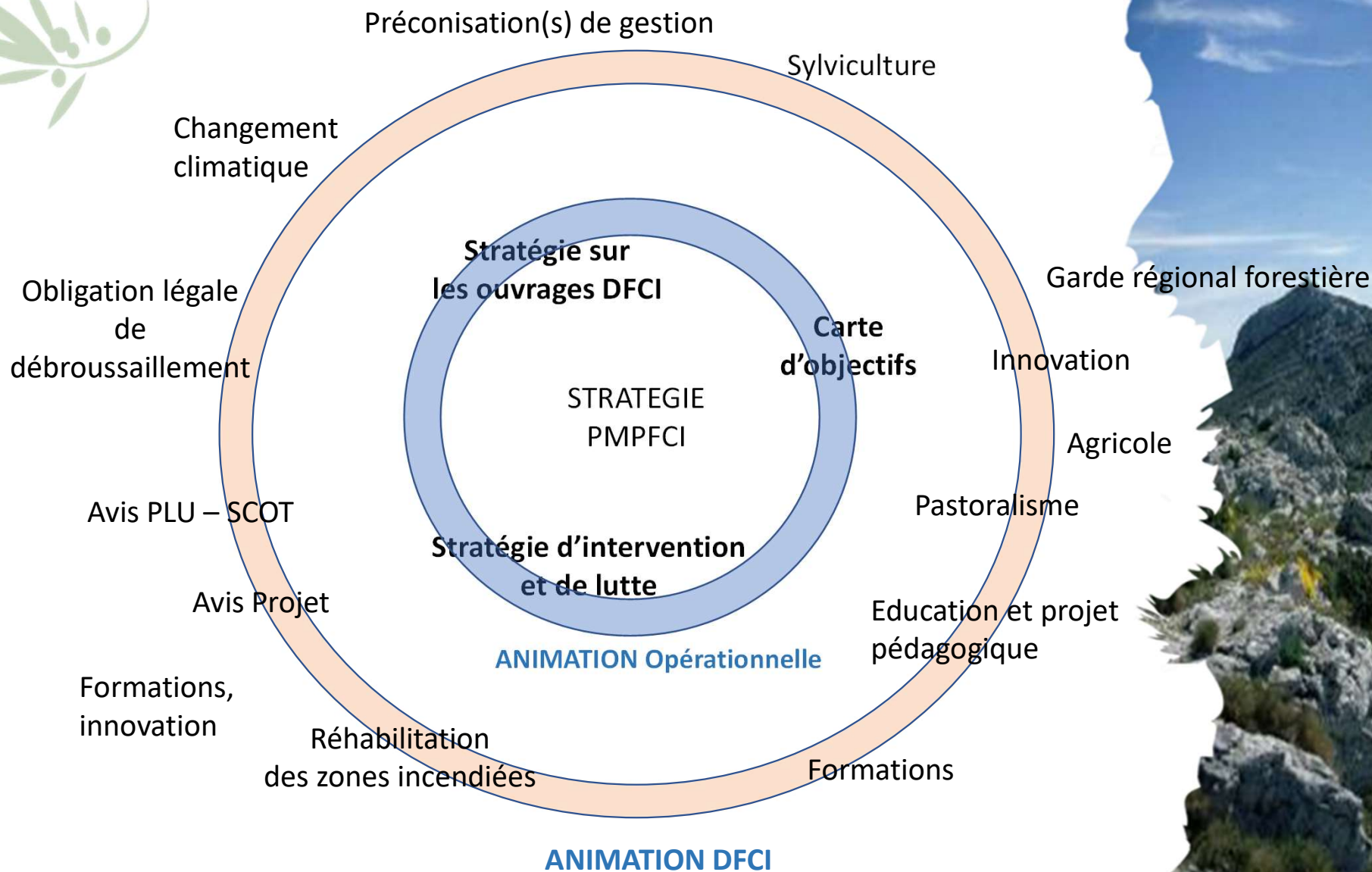


Obligation légale
de
débroussaillage



Changement
climatique







- Coordinateur
- Animateur
- Maître d'ouvrage



Intégration du risque incendie
dans la gestion des sites

Intégration des enjeux écologique et paysagés
dans les stratégies de DFCI



Paysage
Biodiversité
sylviculture

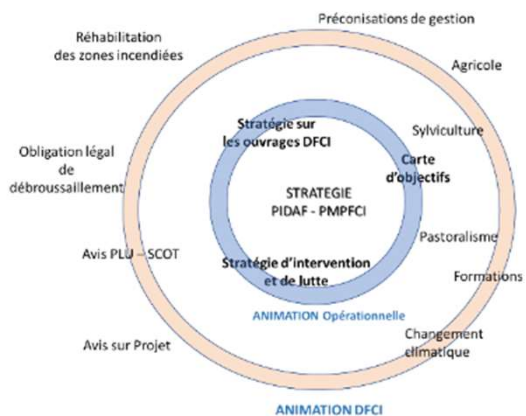
DFCI



Paysage
Biodiversité
sylviculture

DFCI





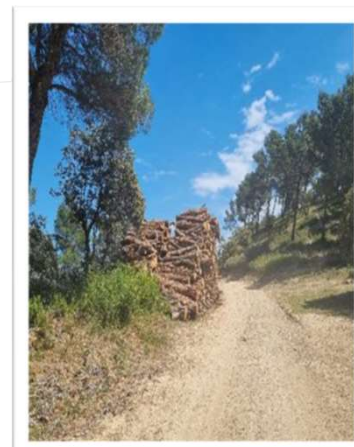
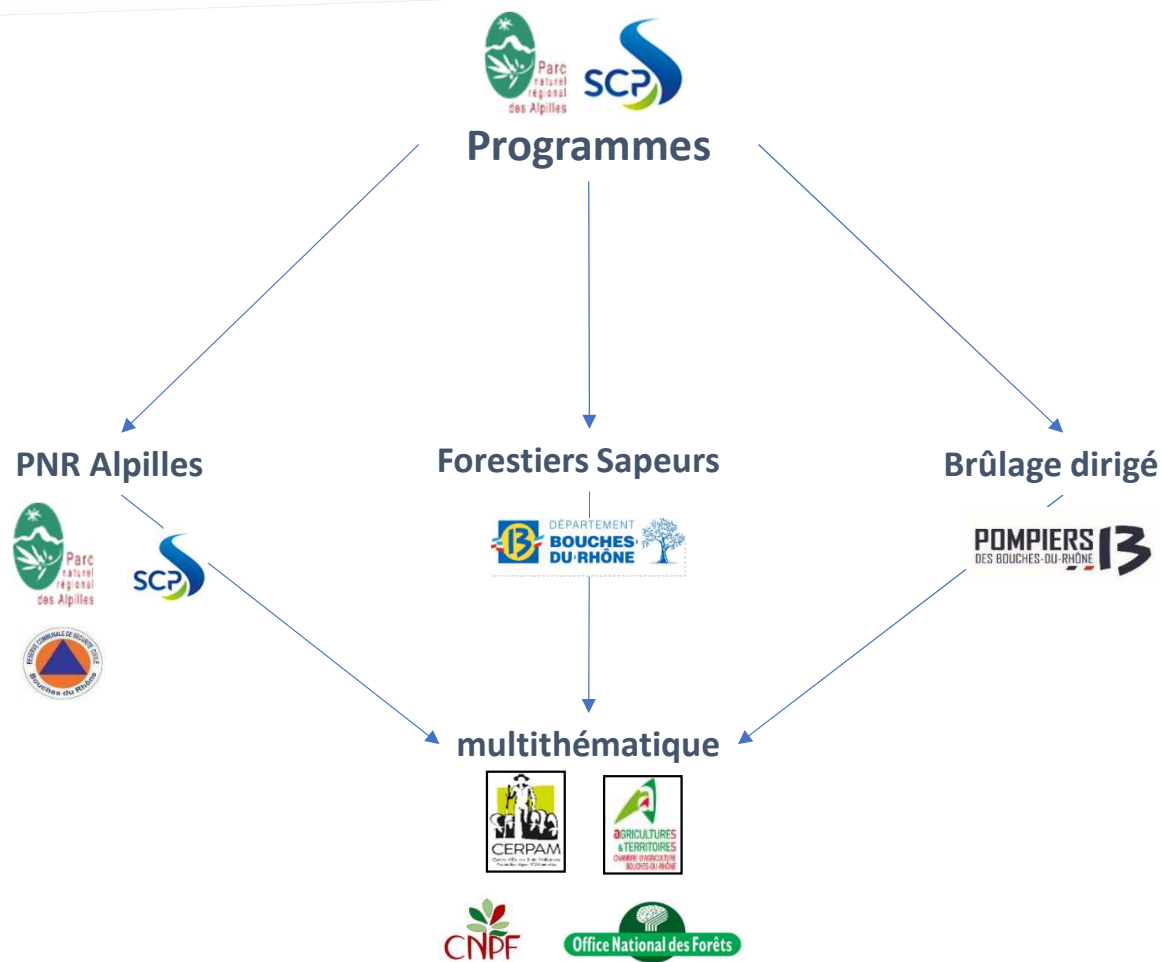
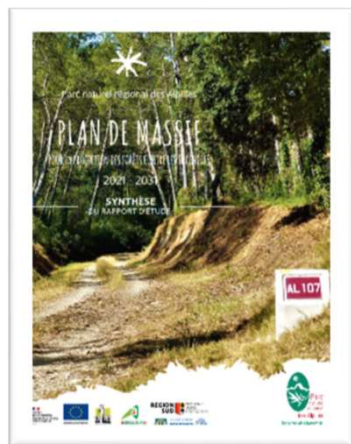
Gouvernance :

Actions de concertations, communications
Commissions, Comité technique, Comité de suivi des
opérations PIDAF-PMPFCI
Ouverture vers l'extérieur
Travail collaboratif avec les **élus**,
En lien avec les partenaires et acteurs...





Animation PMPFCI



Equilibre des enjeux

L'objectif étant de proposer un programme prévisionnel, validé de manière définitive avant de le soumettre aux différents financeurs.

- Lister l'ensemble des opérations inscrites à la programmation.
- Définition des opérations devant faire l'objet d'une animation spécifique
- Définition des zones nécessitant une visite terrain
- Définition des opérations supplémentaires si nécessaires

NOTION INDISPENSABLE

PRIORITE

ET

HIERACHISATION

Enjeux

DFCI



Dans la DFCI prendre en compte
ENJEUX : NT00 – Biodiversité – Fréquentation – Pastoralisme – Paysage

Dérangement

Circaète

Destruction directe



Percnoptère



Activité professionnelle

Activité associative

Mettre en exergue les enjeux
Donner des priorités

Respecter les contraintes et obligation de chacun

RETOUR

- CEN
- CERPAM
- NATURA 2000
- DREAL
- ...

[illegible]

Animation PASTORALISME





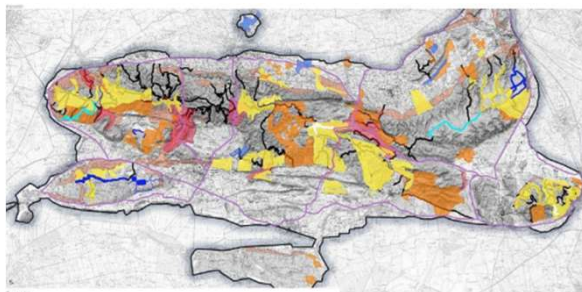
Animation Pastorale

Les objectifs de maintenir le pastoralisme dans la zone de massif

Pour la stratégie incendie :

- Maintenir une activité pastorale pour **entretenir les ouvrages** DFCI (BDS, coupure...)
- Faciliter le pâturage dans les zones identifiées comme à enjeux DFCI forts afin **de diminuer la biomasse combustible**

Ces zones à enjeux DFCI sont situées à proximité ou contigües à des points critiques ou des interfaces, dont il est stratégiquement très intéressant que la masse de végétation combustible soit diminuée et maintenue par le pâturage



L'activité pastorale est un outil intéressant dans la stratégie DFCI mais elle doit aussi prendre en compte les autres enjeux et notamment les objectifs stratégiques inscrits dans sa Charte Forestière du Territoire (CFT).





Dans le cadre de l'animation du PMPFCI des Alpilles, l'objectif de la mission thématique « Pastorale » est de :

- **Analyser des programmations à venir**, pour améliorer la synergie entre les travaux d'entretien mécanique et le pâturage
- Fournir auprès du Maître d'ouvrage **un plan d'action pluriannuel (3 ans)** tenant compte de l'analyse issue de l'actualisation du PIDAF et des orientations du PMPECI.

[illegible]



Animation Pastorale

Dans le cadre de l'animation du PMPFCI des Alpilles, l'objectif de la mission thématique « Pastorale » est de :

Méthodologie

Croisement des données:

TP et des TPP (PDM 2019, 2020, ...), impact du pâturage sur BDS, zones de travaux réalisés (depuis 2020), Zones à enjeu pasto DFCI

Repérage exhaustif de toutes les actions à mener pour mobiliser le pastoralisme dans la DFCI

quelle action pour que le TP concerné par les travaux puisse contribuer à leur entretien?
quelle possibilité pour que les travaux puissent être entretenu par le pâturage ?

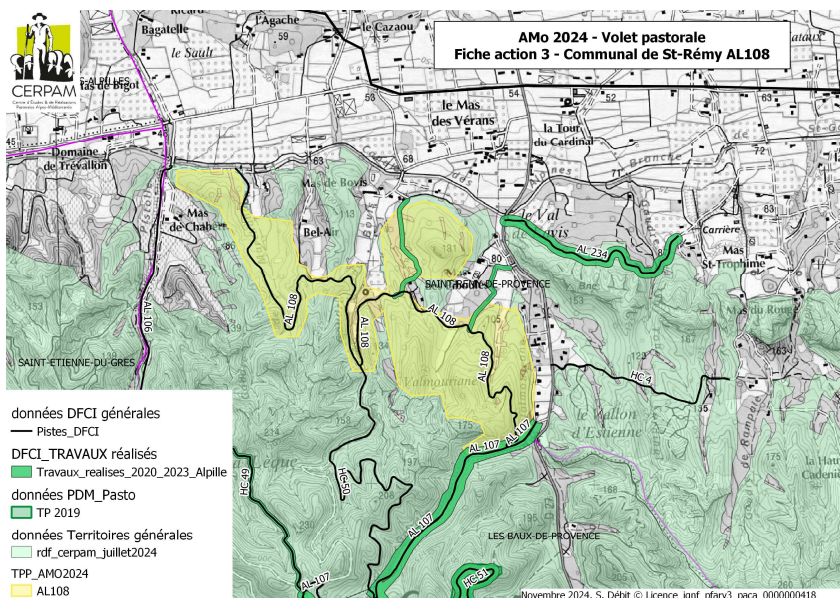
Priorisation par années, de 2024 à 2026 (...)





Méthodologie

- **A partir du plan d'action de l'AMO :**
Choix des actions à mettre en œuvre dans les trois ans
6 actions choisies parmi 10 fiches actions
Quels objectifs attendus? Quels moyens à mettre en œuvre ?



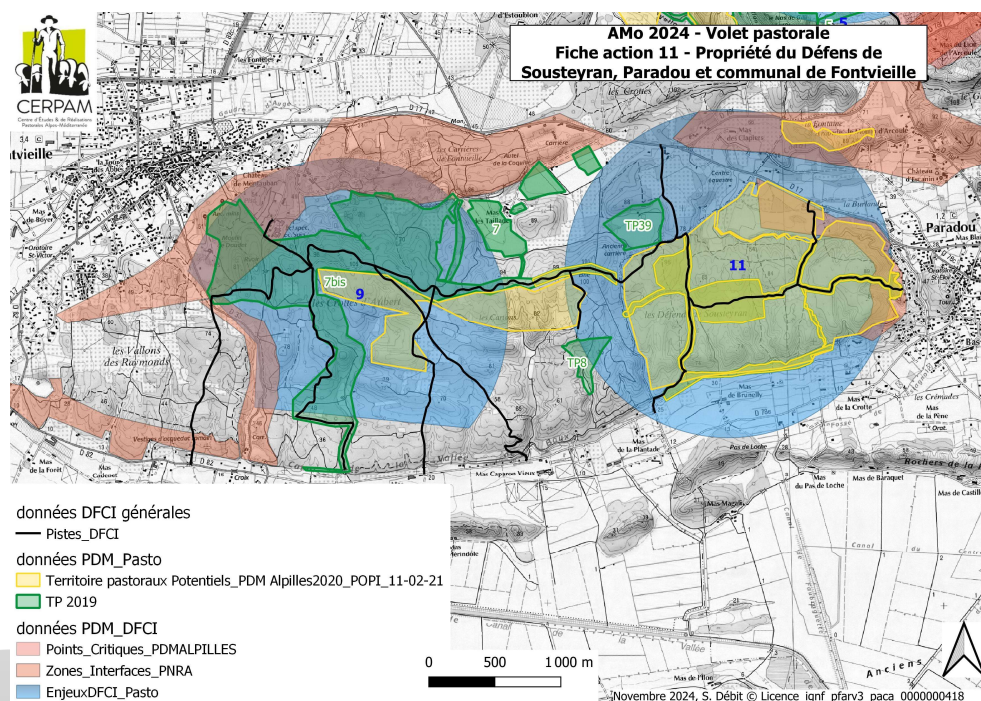
	Fiche action n°3
N° TP/TPP concerné	TPP13
Objectif pastoral	Créer un nouveau TP
Nature de la zone DFCI concernée	Zone enjeu DFCI pasto n°14 Zone Interface Mas Chabert-Piboules et nord de vallon Estienne
Besoin ou problématique identifié-e	1-Concertation ONF et biodiv à faire 2-Si ok, proposer à Bornand OU autre éleveur demander ou demander à commune si appel à candidature (peut être obligatoire selon commission CPP13)
Nature des actions à prévoir Organisation et moyens prévus	1- organiser une réunion de travail et/ou visite de terrain avec l'ONF et avec la chargée de mission N2000 du PNRA pour proposer le retour du pâturage ovin de printemps sur ce site, en lien avec PAF 2- Si ok, contacter l'éleveur du TP2 pour vérifier son intérêt. Une visite de terrain peut être nécessaire 3- Si étape 1 est positive, contacter la mairie pour proposer une réunion pour présenter le projet, avec les partenaires et définir les étapes 4- Prévoir échanges avec chargé de mission tourisme du PNRA
Acteurs à mobiliser	- éleveur, mairie de St-Rémy de Provence, ONF, chargés de mission N2000 et tourisme du PNRA, (société de chasse)



Animation Pastorale

Méthodologie

- **A partir du plan d'action de l'AMO :**
 - Choix des actions à mettre en œuvre dans les trois ans
 - 6 actions choisies parmi 10 fiches actions
 - Quels objectifs attendus? Quels moyens à mettre en œuvre ?



Fiche action n°11

N° TP/PPP concerné	TPP10 et 12, TP7 en partie
Nom utilisateur	
Date paturage	prévu : mars à juin
Objectif pastoral	Entretien pastoral d'une zone réouverte par travaux Créer un nouveau TP
Nature de la zone DFCI concernée	Zone enjeu DFCI pasto n°9 et 11 Interfaces
Besoin ou problématique identifié-e	Obtenir les accords de paturage sur les deux TPP Trouver une cohérence entre le TP7 et les deux TPP, sachant que la BDS AL104 est en CPP jusqu'en 2026 avec un autre éleveur
Nature des actions à prévoir	1- réunion avec propriétaire privé, mairie de Fontvieille, ONF, éleveur demandeur et PNRA pour mise à plat des enjeux et des objectifs
Organisation et moyens prévus	2- visite de terrain avec l'ONF pour le TPP10 3- appui pour la rédaction des CPP 4- suivi du pâturage du printemps 2025 : faire bilan après paturage
Acteurs à mobiliser	éleveur candidat, propriétaire du Défends de Sosuteyran, ONF, mairie de Fontvieille, PNRA
Niveau de connaissance des enjeux forestiers ou de l'implication ONF	PAF 2017-2036 CPP 2021-2026 sur BDS AL104 avec Frédéric Galle ONF impliqué

Animation AGRICOLE





Animation Agricole

Les objectifs de maintenir l'agriculture dans la zone de Piémont

Pour la stratégie incendie:

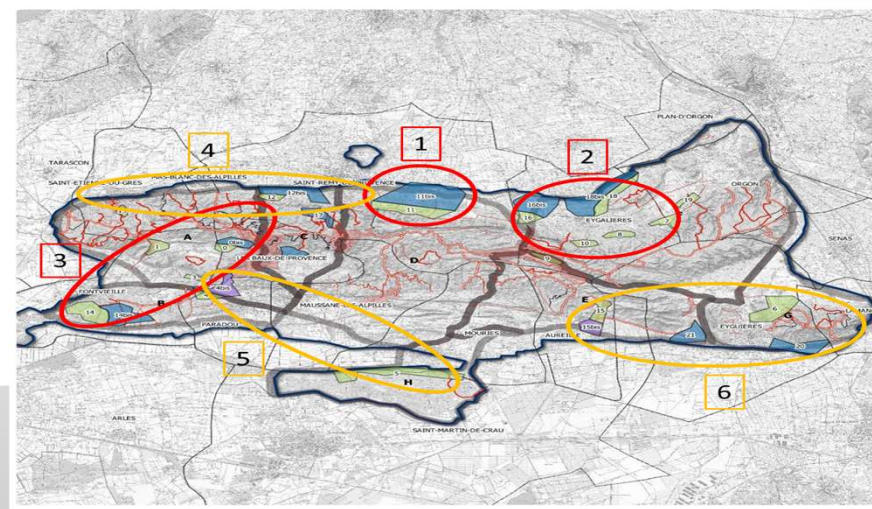
- Les friches peuvent constituées de véritable poudrière et des zones de départs de feu
- La remise en culture d'anciennes friches peut constituer des coupures incendies.
- Adapter les pratiques dans les secteurs à fort risque

Pour l'agriculture et l'activité économique :

- Permettre aux exploitations voisines d'agrandir leurs surfaces, confortation des exploitations. Ils
- Plus hypothétique : installer des exploitations (éleveurs, ou autres oui mais sous conditions de l'eau pas très loin).

Comment :

- Maintenir l'exploitation agricole des terres dans les zones d'interfaces.
- Remettre en cultures des friches agricoles.
- Echanger sur les pratiques agricoles/DFCI





Animation Agricole



Dans le cadre de l'animation du PMPFCI des Alpilles, l'objectif de la mission thématique « Agricole » était de :

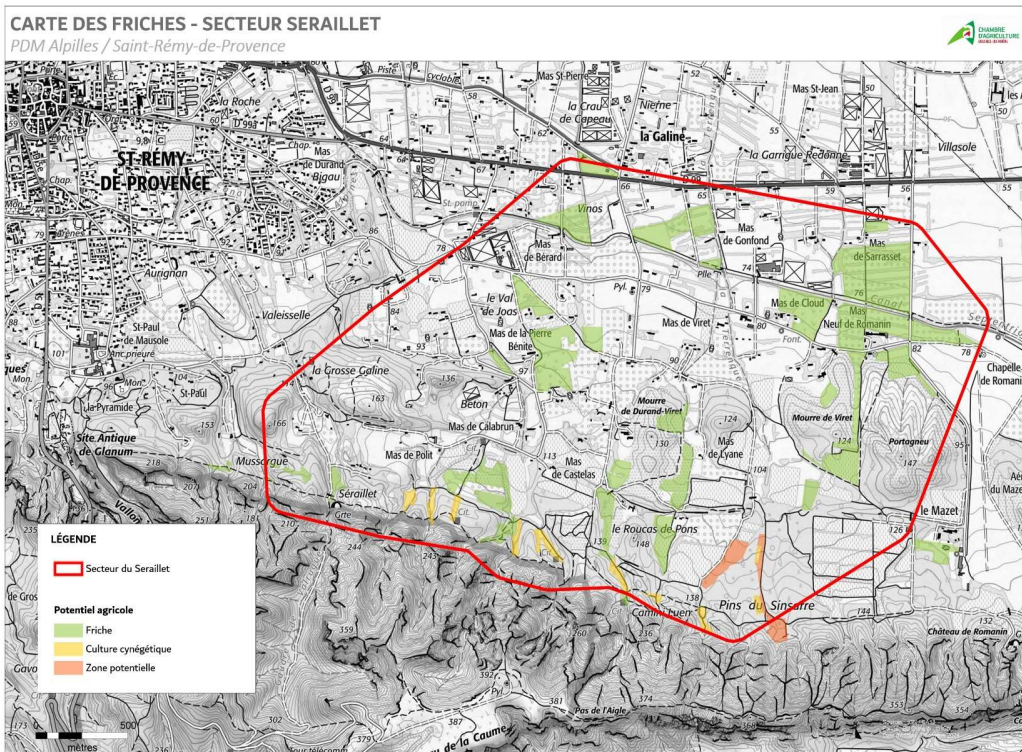
Fournir auprès du Maître d'ouvrage un **plan d'action pluriannuel** (trois ans) tenant compte de l'analyse issue de l'actualisation du PIDAF et des programmations passées lors de la mise en œuvre du PMPFCI. Ce plan d'action doit tenir compte de la programmation prévisionnelle élaboré par l'AMO PMPFCI

Zones d'intervention s Annuelles	Communes	Secteurs	Surfaces secteurs prioritaires	Surf. Com. dans PDM
Plan d'action pluriannuel (2024-2026)				
1 (2024)	St Rémy de P.	Séraillet	561	4 120
2 (2025)	Eygalières	Le Devenson/Domaine d'Eole/ Mas Pascal, Barrouyer, Argelas, Lapins	700	2 414
3 (2026)	Les Baux et Fontvieille	Mas Chevrier Les lombards Les crottes d'Aubert	414	1 687 2 743
Renouvellement 3 ans (2027-2029) ? = couverture de la zone				
4 (2027)	Paradou Saint-Martin	Moulin d'Arcoule Chambremont	314	750 1 965
5 (2028)	St Rémy de P. ST Etienne du G.	La tour du Cardinal – Verdière Mas du Diable	257	4 120 1 345
6 (2029)	Aureille Eyguières	Mt Mazette, Les Baranques, Les Cadenières et Vieilles vignes	386	1 120 3 958



Animation Agricole

Dans le cadre de l'animation du PMPFCI des Alpilles, l'objectif de la mission thématique « Agricole » était de :



Proposer des projets de remise en culture d'anciennes parcelles agricoles abandonnées ou en voie d'abandon dans des zones prioritaires vis-à-vis du risque incendie. Créer des coupures agricoles ou réduire la masse combustible dans les zones à risque.

Pour la mission d'AMO Agriculture sur une année de référence :

Commune : Saint Remy-de-Provence

Secteur : Séraillet

Surface en ha : 561

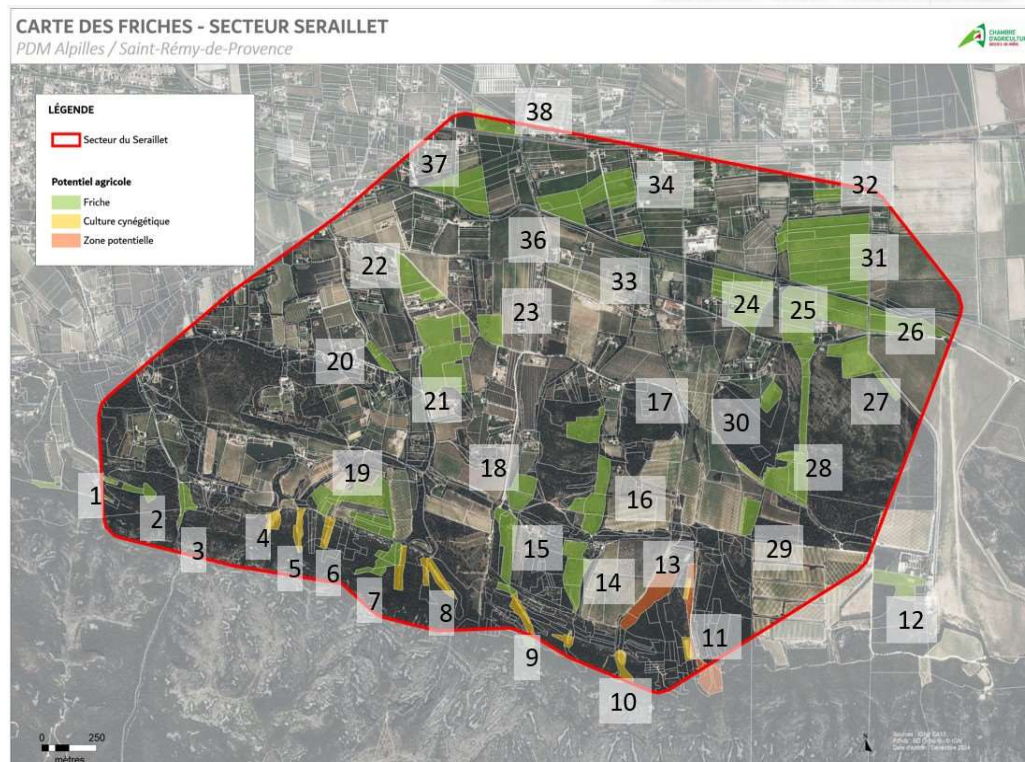


Animation Agricole



La méthode :

- Repérage des friches (réactualisation)
- Identification des propriétaires de friches et des exploitants dans le périmètre.
- Priorisation des enjeux : examen aussi de l'enjeu biodiversité (PNR Alpilles) et conformité par rapport à la législation sur le défrichement.
- Informations courriers, Email et/ou réunions à destination de ces acteurs.
- Relance téléphonique ciblée
- Echanges informations, conseils et accompagnement (Contrat, Fdger)
- Montage des dossiers par la CA 13, dans le cadre du dispositif FDGER (Département).





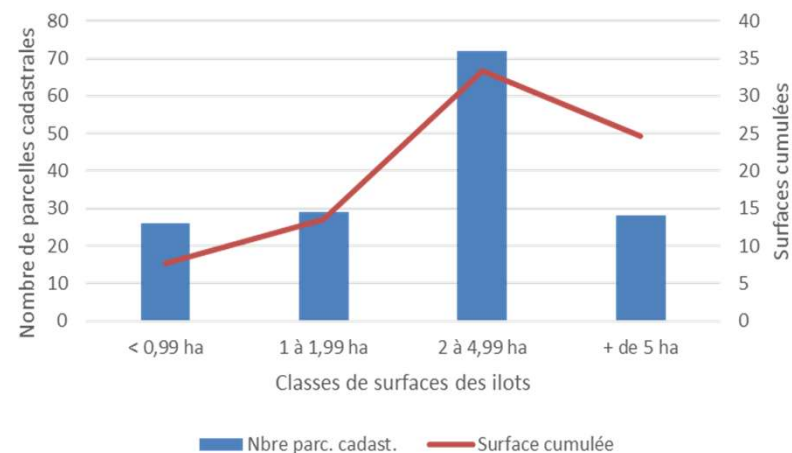
Animation Agricole

Secteur : Séraillet

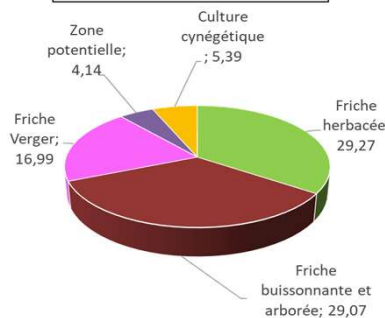
- **Réalisés 7 j.**
 - Réactualisation des cartes friches et des exploitations
 - Elaboration des fichiers propriétaires et des exploitations
 - Présentations (réunions) financeurs, Copil
- **A réaliser 6 j.**
 - Evaluation de l'enjeu biodiversité (et forêt)
 - Lancement des courriers aux propriétaires et exploitants et réunion(s)
 - Echanges (tél. et mail) et relances ciblées.

- Surface en friche : 84 hectares
- Nombre de parcelles cadastrales : 151
- Surface moyenne de la parcelle cadastrale : 0,55 ha
- Nombre de comptes de propriétaires : 42
- Nombre de propriétaires : 59
- 38 unités de friches de définis, surf. moy. ilot : 2,2 ha

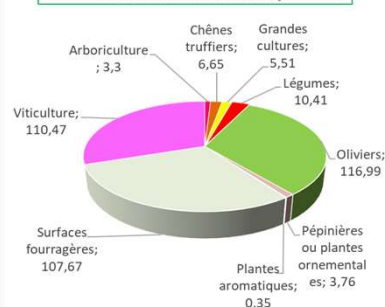
Typologie des ilots de friches (38)



Parcelles à valoriser (85 ha) - Séraillet
Commune de Saint-Rémy de Provence



Les occupations agricoles (365 ha) des sols - Séraillet
Commune de Saint-Rémy

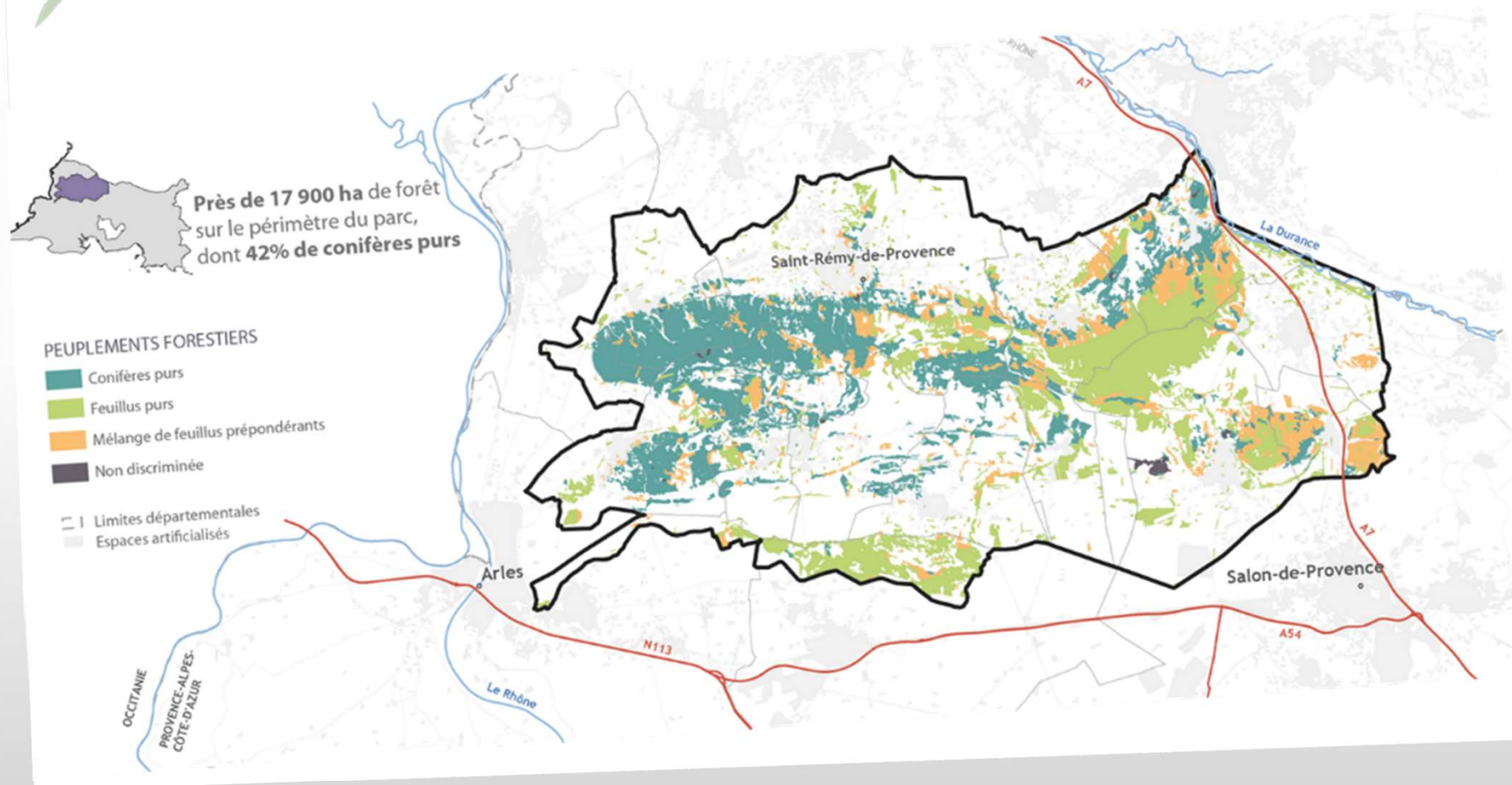


Animation FORET



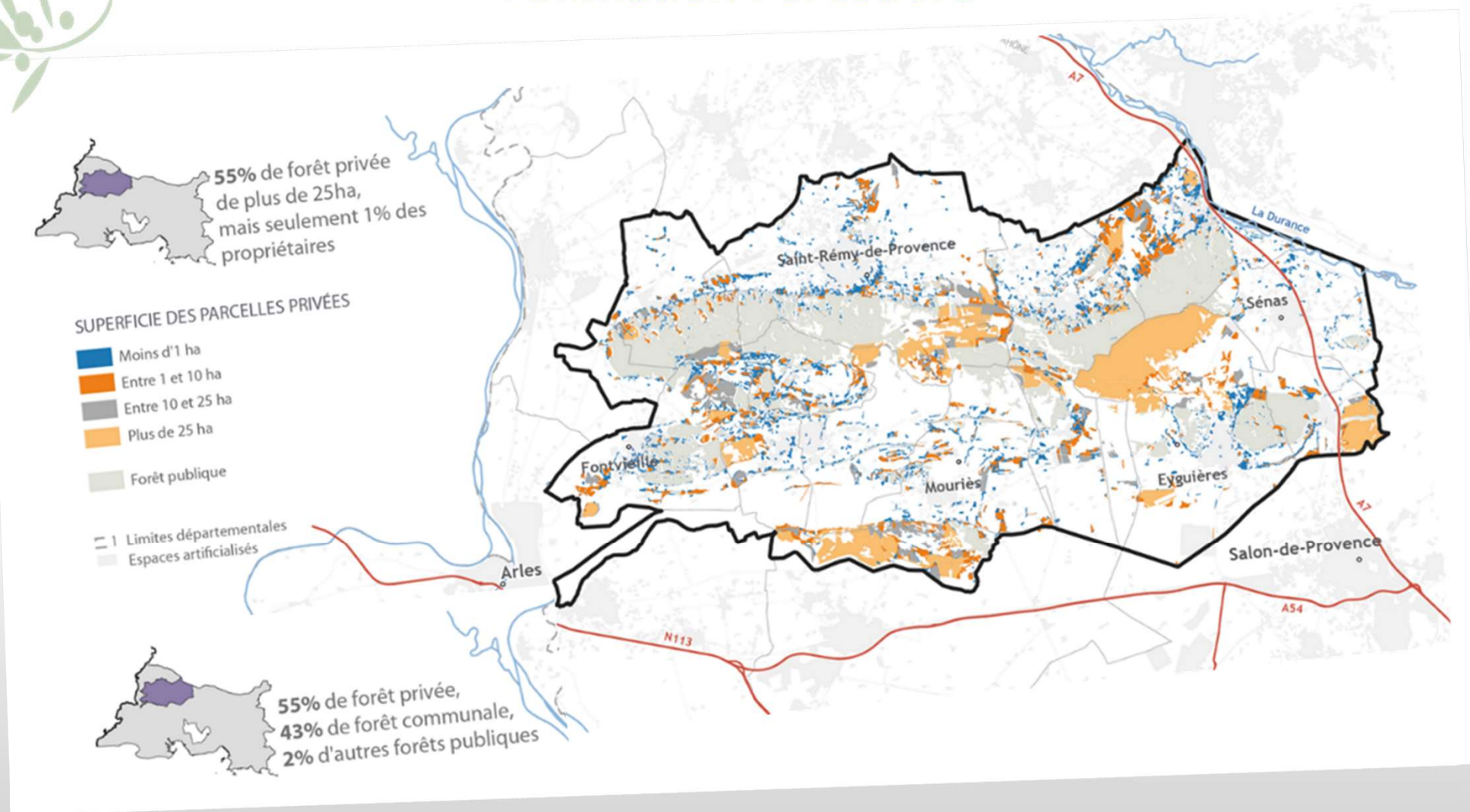


Animation Forestière





Animation Forestière





Une cohérence

Mesure 3.3.4 : Anticiper et accompagner la prise en compte des risques naturels

- Améliorer la **connaissance** des risques naturels
- Accompagner et améliorer la **prévention et la gestion des risques** en tenant compte des autres enjeux du territoire
- Réduire la **vulnérabilité** dans les zones soumises à un risque naturel
- Diffuser la **culture du risque**
- Accompagner le territoire pendant et après une **catastrophe naturelle**

Déclinaison
opérationnelle



Déclinaison
opérationnelle



La Charte Forestière Territoriale des Alpes

Animation Forestière

Orientation 3.3 : Accompagner le territoire aux changements climatiques en faisant des Alpes un territoire exemplaire

Mesure 3.3.4 : Anticiper et accompagner la prise en compte des risques naturels



CONTEXTE :

Le Comité régional de concertation sur les risques naturels, créé en 2010, et le Livre Blanc sur les risques naturels révisé en 2018-2019 sont autant d'outils au service des territoires sur ces problématiques.

et parasites, se développent et nécessitent une vigilance supplémentaire.

Ces risques, même ponctuels et mineurs, peuvent entraîner des conséquences lourdes, matérielles et humaines.

La connaissance et la gestion de ces risques concernent de nombreux acteurs et doit s'approprier à toutes les échelles (sociale, territoriale, départementale...). Par ailleurs, les risques ne se limitent pas à un milieu particulier, il existe une corrélation de ces risques entre les espaces forestiers, agricoles et urbains.

140 LE PROJET DE CHARTRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPES - AMBITION 3

Orientation 1.3 : Gérer durablement les ressources naturelles forestières, aquatiques et minérales



Mesure 1.3.1 : Promouvoir une stratégie forestière durable, multifonctionnelle et partagée

Mesure 1.3.2 : Organiser une gestion durable, solidaire et concertée de la ressource en eau

Mesure 1.3.3 : Accompagner la gestion de la ressource minérale



Mesure 1.3.1 : Promouvoir une stratégie forestière durable, multifonctionnelle et partagée

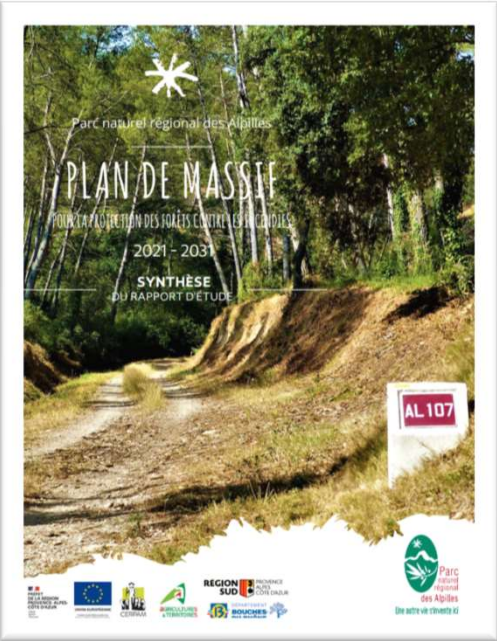
CONTEXTE :

La forêt constitue un élément fort du paysage des Alpes, couvrant la majorité des espaces naturels du massif. Sur les 21 212 hectares d'espaces naturels, 36 % de la surface est constituée de milieux ouverts non boisés et 64 % est constituée d'espaces forestiers de production de densité et qualité variables. Le pin d'Alep en est la principale essence recouvrant 40% des espaces forestiers. Le chêne vert, quant à lui, est la première essence feuillue du territoire occupant près de 30% de la surface forestière.

La forêt des Alpes présente un certain équilibre dans sa répartition des surfaces forestières entre

forêt privée (55 %) et publique (45 % contre 25% pour la moyenne régionale). La proportion de la forêt publique est bien supérieure à la moyenne régionale. La forêt privée quant à elle compte environ 4 000 propriétaires forestiers pour environ 7 500 ha. Les grandes propriétés représentent la superficie la plus importante, 1% des propriétaires possèdent 70 % de la surface de forêt privée. Les petites propriétés représentent une superficie beaucoup plus réduite et se retrouvent en grande partie en piémont, notamment au nord du massif, zone à forte tension (urbanisme, fréquentation, départ de feux, ressource de bois facilement mobilisable...).

Animation Forestière



CHARTRE 2023-2038

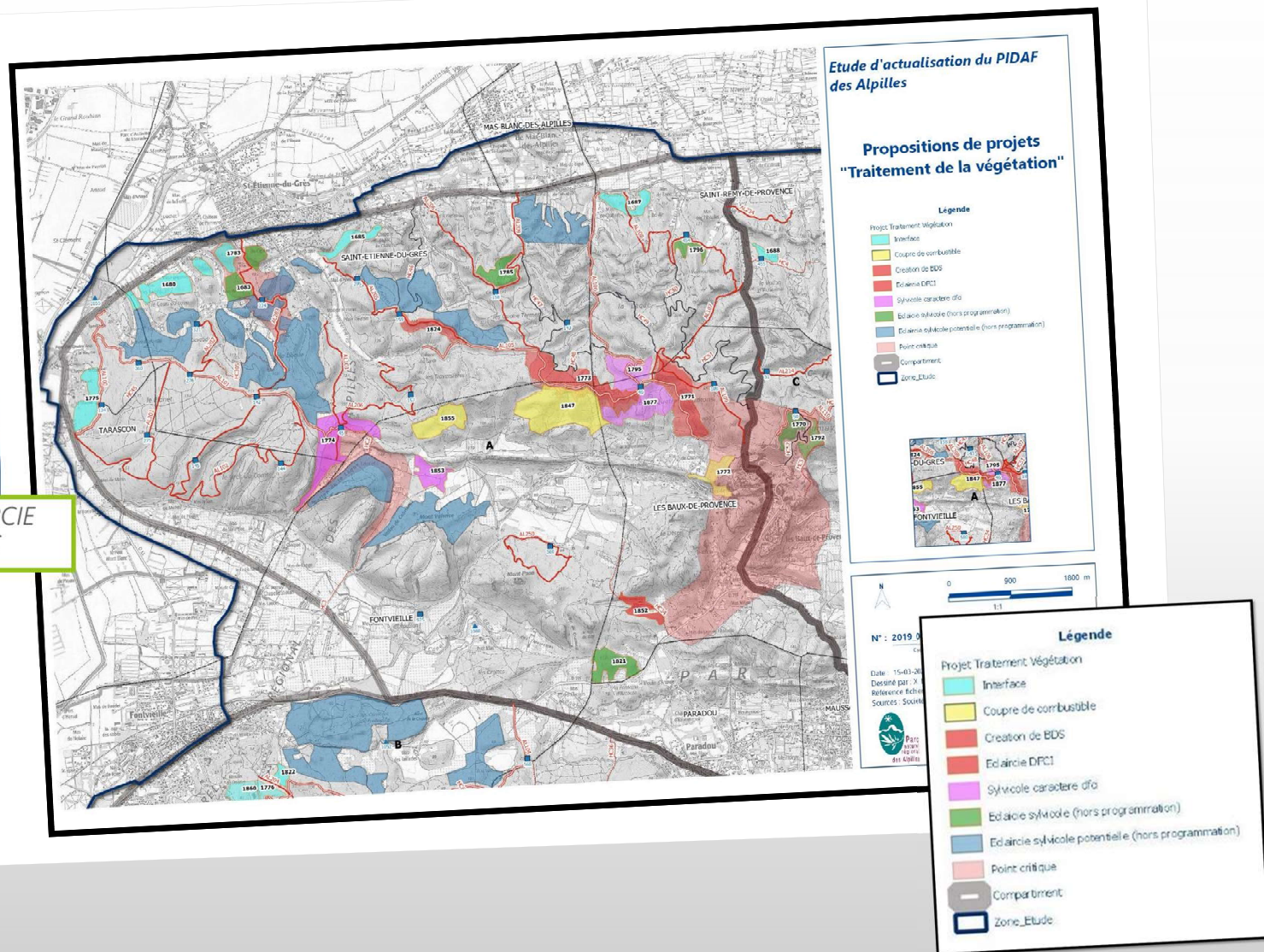
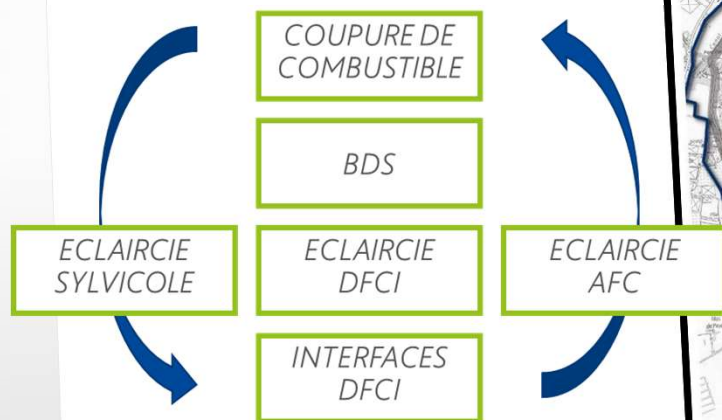


prise en compte des autres enjeux

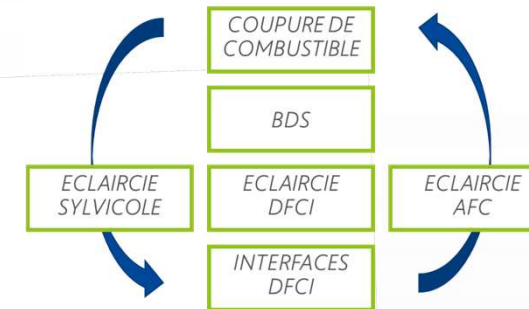
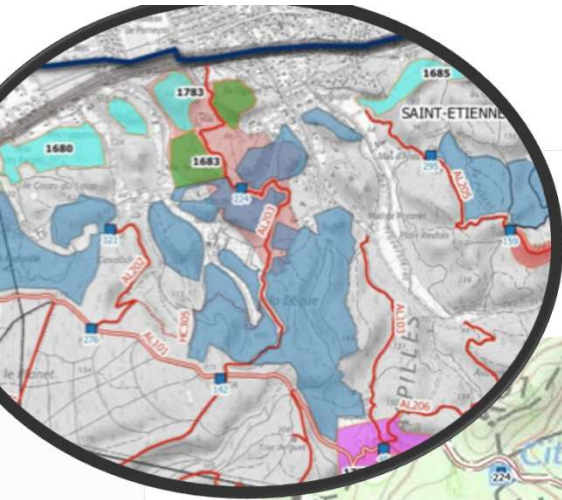
prise en compte des autres enjeux



Animation Forestière



Animation Forestière



Exploitation/débardage des arbres en FC (marché ONF)



Intervention (marché PMPFCI)
Broyage alvéolaire + rémanents
F. Privée et Communale

Exploitation/débardage des arbres en F. privée (marché PMPFCI)

ProgrammeS PMPFCI Alpilles

Enjeux

DFCI



Projets

- Mise aux normes de piste (Invest.2025)
- Travaux réalisés sur piste AL110 (AAP2018)
- Travaux sur la végétation (Invest.2025)
- Projet validé du programme 2024
- Travaux de création d'un point d'eau (Invest.2025)

- Travaux sur équipements DFCI (Fonct. 2025)
- Lineaire concerné par l'étude
- Servitudes DFCI (Invest.2025)
- AL122/AL216/AL226
- Brulage Dirigé
- La Caume/Les Civadières/Vaudoret

- Travaux FORSAP
- Equipements existants
- Point d'eau
- Piste DFCI
- Périmètre communal
- Périmètre du PMPFCI



Temps d'échange



Le Plan de massif pour la protection des forêts contre les incendies des Alpilles est en libre téléchargement sur le site : <https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/la-foret/dfci-pdm/>



Temps
d'échange